



INFORMATIONS POLICE

Association Nationale
des **Retraités**, des **Actifs**
et des **Amis** de la **Police**

Tous Unis 

Bonnes Fêtes



ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS, DES ACTIFS ET DES AMIS DE LA POLICE

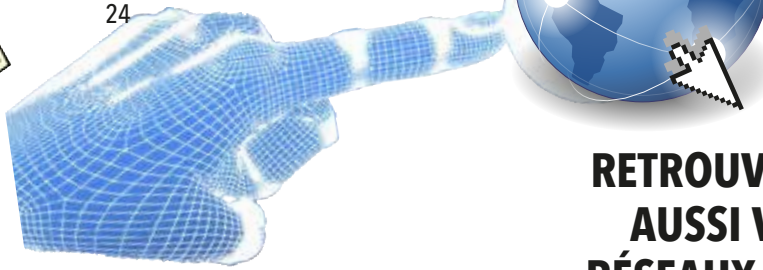
ORGANE OFFICIEL DE L'A.N.R.P. - 4^{ème} Trimestre 2023 - Décembre - N°213



Revue « Informations Police »
 Directeur de la publication : Marc STRAVOPODIS
 Pour la Communication : Pascal BENITEZ
 Responsable de rédaction : Gaëlle PASSERIEUX
 Conception-Impression :
 GECOP - 21, Bd Winston Churchill
 Résidence Le Bretagne - BP 50319
 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06
 Dépôt légal : 4^e trimestre 2023
 N° ISSN : 1776-0690
 53^e année trimestrielle
 Le tirage de notre revue « Informations Police »
 a été de : 4 200 exemplaires

SOMMAIRE

Mot du Président	3
Le Musée de la Préfecture de Police	4
Communiqué de Presse	5 à 7
Histoire e la Police Nationale (suite)	8-9
Assistant d'Enquête, un nouveau métiers de la Police Nationale	10
Repas de fin d'année de la Section Alsace de l'A.N.R.P. et de l'Amicale des Anciens de la Police Judiciaire de Strasbourg et leurs amis	11 à 13
Célébration de Saint-Martin	
Patron des Policiers Français	14
Cérémonie de prise de fonction du Commandant de la CRS 37 de Strasbourg	15-16
Connaissez-vous la différence entre : réduction d'impôt, crédit d'impôt et déduction fiscale ?	17
Recherche de témoignages INA	18
Rejoignez la Réserve Opérationnelle de la Police Nationale	19
Idées de lecture	20 à 22
Remerciements posthumes	23
Ces camarades nous ont quittés	23
Bulletin d'adhésion	24



CITATION



Daniel Pennac

LE PREMIER DEVOIR D'UN
 MONUMENT AUX MORTS,
 C'EST D'ÊTRE VIVANT.

BUREAU NATIONAL

STRAVOPODIS Marc - Président national
 DAHLEM Roland - Vice-président national
 NOIRIEL Christian - Trésorier national
 BENITEZ Pascal - Chargé de communication
 DECHASSAT Daniel - Membre du Bureau national
 FREMINET Gérard - Membre du Bureau national
 GASSERT Jacques - Membre du Bureau national
 MONTOYA Francis - Membre du Bureau national

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BENITEZ Pascal (95)
 BERGA Michel (82)
 BRUNO Michel (75)
 DAHLEM Roland (67)
 DECHASSAT Daniel (21)
 FIGUEREDO Jean (83)
 FREMINET Gérard (67)
 GASSERT Jacques (67)
 GROUBER Michel (67)
 HALLARD Michel (75)
 HURTEAUX Alexandre (33)
 IMHOFF Bernard (67)
 LEHMANN Daniel (67)
 LUTZ Albert (67)
 MANTE Jean-Claude (88)
 MONTOYA Francis (67)
 NAHON Roger (06)
 NOIRIEL Christian (67)
 PEDROTTI Maurice (75)
 STRAVOPODIS Marc (92)
 VARLET Jean-Marc (88)



COMMISSION CONTROLE FINANCIER

DUBOIS Jean (67)
 SIMON Marie-Dominique (67)

COMITE D'HONNEUR-HONORAIRES

BALAUD Joël
 HALLARD Michel - Commissaire Divisionnaire

MEMBRES HONORAIRES A TITRE POSTUME

BAZART Jean-Luc, *Commandant*
 MARILLER Camille,

RETROUVEZ-NOUS
 AUSSI VIA LES
 RÉSEAUX SOCIAUX



Facebook



LinkedIn



Notre blog :

<http://anrp75.canalblog.com/>

Notre site Internet :

<https://www.anrp.fr>



Le Mot du Président



L'année 2023 s'achève dans un contexte international bien triste : alors, que la guerre en Ukraine se poursuit, le conflit israélo-palestinien, ravivé brutalement lors de la journée tragique du 7 octobre, perdure dans le sang et les larmes, plongeant dans le désarroi bon nombre de nos compatriotes ayant des liens étroits avec des habitants de cette région.

Le 12 octobre dernier, par communiqué de presse, l'A.N.R.P. a

fait part de sa vive émotion à la suite des actes barbares commis par des terroristes haineux ainsi que de sa compassion pour les victimes de ce déferlement de violence et de sauvagerie, quelles qu'elles soient.

Nous pensons particulièrement aux forces de sécurité israéliennes qui ont payé un lourd tribut dès les premières attaques : début novembre, on déplorait parmi leurs 352 membres tués au combat, la disparition de 58 membres de la Police aux frontières et 10 agents de la Sécurité intérieure (Shin Bet).

Sur le plan national, en 2023, nous nous sommes indignés à plusieurs reprises, également au moyen de communiqués de presse, des épreuves et parfois des drames vécus par des policiers exerçant leur mission au service de la sécurité de nos concitoyens.

Nous avons clairement manifesté notre soutien à ces collègues et amis et continuerons à le faire à chaque fois que nous estimerons ce soutien judicieux.

Nos derniers communiqués vous sont présentés dans la présente revue, vous avez également la possibilité d'en prendre connaissance, à tout moment, sur notre site internet www.anrp.fr rubrique « Nous connaître ».

Petite éclaircie dans cet horizon bien sombre, la fin de l'année 2023 semble enfin connaître un ralentissement de l'inflation qui nous a tous durement touchés. Depuis début 2021, les prix ont augmenté en moyenne de 13 %, l'énergie bondissant de 46 % et l'alimentation de 22 % réduisant ainsi nettement notre pouvoir d'achat.

La revalorisation significative des pensions de retraites civiles et militaires de 5,3 % attendue au 1^{er} janvier 2024 va faire du bien mais ne compensera que partiellement la perte de pouvoir d'achat de ces trois dernières années.

A chaque fois qu'elle en aura l'occasion, l'A.N.R.P. continuera d'œuvrer pour défendre les intérêts des retraités de la Police.

En septembre dernier, je vous présentais les objectifs de développement et d'ouverture de notre association en s'appuyant sur ses membres retraités qui constituent sa solide colonne vertébrale.

Je vous indiquais que nous souhaitons davantage ouvrir nos rangs aux Policiers nationaux et municipaux en activité ainsi qu'aux très nombreux amis et sympathisants des forces de l'ordre que compte notre pays.

Pour symboliser cette volonté d'ouverture, le bureau national a accepté ma proposition de soumettre à une assemblée générale extraordinaire la modification du nom de notre association.

Le 30 octobre 2023, cette assemblée a donc décidé que ce nom serait désormais : Association Nationale des Retraités, des Actifs et des Amis de la Police, tout en conservant notre sigle historique : A.N.R.P.

J'évoquais particulièrement notre volonté de développer les actions de convivialité à destination de vous tous, membres et sympathisants.

Après le traditionnel repas annuel organisé fin novembre par l'A.N.R.P. et l'Amicale des anciens de la PJ de Strasbourg, vous lirez dans les colonnes de la présente revue que la section Ile de France organise début janvier une visite guidée du musée de la Préfecture de Police suivie d'un déjeuner convivial.

En 2024 nous allons poursuivre l'organisation d'événements permettant à nos membres retraités, policiers en activité et amis de se retrouver pour visiter des lieux insolites et vivre ensuite des moments amicaux d'échange et de partage.

Nous avons également décidé de prendre contact avec les responsables de différents services et directions de la Police, soucieux eux aussi de davantage s'ouvrir sur la Société civile et de développer des liens intergénérationnels entre policiers en activité et retraités.

Nous étudierons avec ces instances la possibilité d'organiser des événements, des rencontres.

Nous vous tiendrons évidemment informés de ces actions dans nos prochaines revues, sur notre site internet, sur Facebook ainsi que sur LinkedIn.

En attendant ces occasions de vous rencontrer prochainement, le Bureau national, notre équipe administrative et moi vous souhaitons un Joyeux Noël, de bonnes fêtes et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2024.

Marc STRAVOPODIS
Président national





Le Musée de la Préfecture de Police



(Source site internet de la Préfecture de Police)



Le musée de la Préfecture de Police créé à l'initiative du Préfet Louis Lépine, a été inauguré le 20 décembre 1909 à partir des pièces réunies pour l'Exposition universelle de 1900.

Ce sont Alfred Rey et Louis Féron, attachés au secrétariat de la préfecture de Police, auteurs, en 1896, de l'Histoire du corps des gardiens de la paix qui, dès la fin de l'Exposition universelle, suggérèrent au Préfet, la création d'un musée.

Installé, depuis sa création sous les combles du 36 quai des Orfèvres, le musée déménagea en juin 1975, au 4, rue de la Montagne Sainte-Geneviève (5^e arr.) où il se trouve toujours.

Les collections du musée ont ensuite été complétées par des acquisitions et des dons réguliers. Deux importantes donations sont particulièrement à souligner : la donation Macé et la donation Péchard :

- Gustave Macé (1835-1904), chef de la sûreté à la préfecture de Police, conservait dans son bureau une sélection de pièces à conviction dont il raconte l'histoire dans le volume de ses mémoires intitulé « *Mon musée criminel* ». Quelques années après la mort de son épouse, Madame Macé a fait don de cette collection au musée de la préfecture de Police.

- Charles Péchard (1856-1932), commissaire de police de la ville de Paris, est également le donateur d'une importante collection d'armes, de matériel policier et d'instruments à usage de vol.

Le musée, aujourd'hui, a pour vocation de présenter aux visiteurs la richesse des fonds des Archives de la Préfecture de Police. Ces deux institutions forment le Service de la Mémoire et des Affaires Culturelles (SMAC) qui comprend également la Musique des gardiens de la paix.

Le SMAC est chargé de collecter, conserver, restaurer le patrimoine en lien avec la préfecture de Police, pour le rendre accessible au public le plus large



Source : Musée de la Préfecture de Police



Source : Musée de la Préfecture de Police

Association Nationale
des **Retraités**, des **Actifs**
et des **Amis** de la **Police**
Tous Unis



Communiqués de Presse



« L'A.N.R.P. est résolument ancrée dans notre temps et suit avec une particulière attention les faits de société qui impactent les citoyens en général et les forces de sécurité en particulier. A chaque fois que nécessaire, l'A.N.R.P. réagira aux atteintes faites à nos collègues et agira pour le soutien aux policiers. »

PARIS, le 12 octobre 2023

SOUTIEN A ISRAEL

L'A.N.R.P., association nationale qui fédère plusieurs milliers de retraités, actifs et amis de la police, ne peut garder le silence plus longtemps face aux atrocités subies par des innocents en Israël.

La barbarie humaine semble ne pas avoir de limites ; ce sont des centaines de victimes innocentes dont on découvre encore les restes, qui ont subi la haine de terroristes déshumanisés.

L'A.N.R.P. s'associe à la douleur des survivants et des familles juives, en particulier françaises, qui ont été frappées par ces déferlements de sauvagerie et les assure de la compassion de ses membres.

Nous avons une pensée particulière et un soutien à distance, pour nos frères d'armes, les policiers israéliens, qui payent un lourd tribut pour rétablir la sécurité intérieure du Pays.

PARIS, le 19 octobre 2023

SOUTIEN AUX FORCES DE SECURITE INTERIEURE

A la suite à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023, la Première ministre, a décidé d'élever la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat » ce qui a eu pour effet immédiat de renforcer drastiquement les mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives.

A ce niveau, le plus élevé du plan Vigipirate, les acteurs institutionnels doivent assurer en permanence une protection, renforcée mais adaptée, des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Les forces de sécurité intérieure et en particulier la Police nationale, déjà fortement sollicitées par leurs missions traditionnelles (sécurité des personnes, des biens et des institutions, maîtrise les flux migratoires, lutte contre la criminalité organisée, la grande délinquance et les trafics de stupéfiants, etc...) voient donc leur niveau de mobilisation passer à un stade supérieur pour lutter contre la menace terroriste sur le territoire national.

Cela se traduit, notamment, par une suppression des congés et des permissions, le rappel des absents, pour les agents de la force publique, trop souvent critiqués mais toujours présents lorsque la Nation a besoin d'eux.

L'A.N.R.P., association qui fédère les retraités, actifs et amis de la police, est aux côtés des forces de Police nationale et municipale, de la Gendarmerie nationale sans oublier la réserve opérationnelle de la Police nationale et les assure de son soutien et sa confiance indéfectibles.



PARIS, le 27 octobre 2023

SOUTIEN AU MOTARD DE LA POLICE, FLORIAN, MAINTENU EN DETENTION PROVISOIRE

La justice s'alignerait-elle sur la thèse de Goethe qui préférerait commettre une injustice que de tolérer un désordre ?

La justice considère-t-elle que le principe d'innocence s'applique à tous, sauf aux policiers ?

Ce sont des questions légitimes que se pose l'A.N.R.P., association qui fédère des milliers de retraités, actifs et amis de la police, suite à la décision de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles, du 26 octobre, de maintenir en détention le motard de la police, Florian, mis en examen pour homicide volontaire dans le cadre du refus d'obtempérer commis à Nanterre en juin dernier.

L'A.N.R.P. s'indigne de la grande mansuétude trop souvent accordée aux délinquants et criminels qui s'attaquent aux policiers, et s'insurge contre des décisions de justice qui sont d'une implacable fermeté à l'endroit de ces mêmes policiers qui ont pu commettre des fautes, ou non, dans l'exercice de leurs fonctions, fautes pour lesquelles ils rendront des comptes comme tous justiciables.

L'A.N.R.P. rappelle que dans un Etat de droit la justice doit être préférée au désordre et que la présomption d'innocence s'applique à tous.

L'A.N.R.P. réaffirme son total soutien à Florian et à sa famille et forme des vœux pour que Justice soit rendue dans les plus courts délais.



Paris, le 2 novembre 2023

Cher Monsieur, Cher Florian,

Vous vivez depuis de trop longs mois, une situation très difficile, à laquelle de nombreux français ne sont pas insensibles, en particulier les membres de l'A.N.R.P., association qui fédère des milliers de retraités, actifs et amis de la police.

C'est au nom de nos adhérents que je tenais à vous faire part, à la suite de la dernière décision de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles, du 26 octobre, de notre compassion et notre total soutien dans les épreuves, inacceptables, qui vous sont infligées.

Vous avez l'appui de l'immense majorité de nos concitoyens, au-delà de nos camarades policiers, qui ne comprend pas les motivations qui vous maintiennent en détention. Cela doit vous rendre plus fort pour affronter l'adversité. Compte tenu de votre passé professionnel, je suis persuadé que vous faites face aux épreuves que vous traversez, avec dignité et responsabilité.

Nous sommes avec vous !

Bien évidemment notre association est prête à envisager avec vous la manière dont elle pourrait vous soutenir ainsi que votre famille. N'hésitez pas à nous contacter à tout moment.

Si vous souhaitez correspondre avec nous, je vous adresse une enveloppe timbrée pour votre retour auquel vous voudrez bien joindre votre numéro d'écrou.

En espérant que Justice vous soit rendue dans les meilleurs délais, je vous adresse, Cher Monsieur, Cher Florian, mes encouragements et l'assurance de ma profonde sympathie.



Courrier adressé à Florian M et son avocat le 02/11/2023

PARIS, le 20 novembre 2023

SE FAIRE UN FLIC NE COÛTE RIEN

La condamnation, par un juge de Nantes, à 35 heures de travaux d'intérêt général à l'encontre d'un mineur auteur de refus d'obtempérer avec coups et blessures ayant entraîné 30 jours d'Incapacité Totale de Travail, au policier grièvement blessé, pose questions.

Pourquoi une trop grande mansuétude, pour ne pas dire impunité, est-elle accordée à des auteurs de crimes ou délits, lorsque ceux-ci s'en prennent notamment à des représentants des forces de l'ordre ?

Ne serait-il pas normal de considérer, pour certains, que s'en prendre à des policiers pourrait constituer des circonstances atténuantes, contrairement aux dispositions du code pénal ?

Est-il admissible que des magistrats, qui doivent rendre la justice au nom du Peuple français soient inféodés à certaines organisations syndicales et politiques ouvertement « anti-flics » ?

N'est-il pas choquant que les magistrats soient encore les seuls fonctionnaires, en France, irresponsables des conséquences des décisions qu'ils prennent dans le cadre de leurs activités judiciaires ?

Pourrait-on réfléchir, maintenant, à établir un contre-pouvoir, légitime, au tout puissant pouvoir judiciaire qui n'est pourtant composé que de femmes et d'hommes susceptibles de commettre des erreurs comme le commun des mortels ?

L'A.N.R.P., association qui fédère des milliers de retraités, actifs et amis de la police rappelle aux magistrats que les policiers méritent leur respect et leur soutien, dans le cadre de la Loi, afin que nos concitoyens retrouvent la confiance dans nos Institutions judiciaires et se sentent protégés ; ainsi notre démocratie perdurera.

L'A.N.R.P. suivra avec la plus grande attention la décision qui sera rendue en appel pour les faits de Nantes en rappelant que le parquet avait demandé en première instance un an de prison avec sursis, pour des faits qui auraient pu être poursuivis pour tentative d'homicide.



PARIS, le 3 décembre 2023

FELICITATIONS A LA POLICE PARISIENNE

Un nouvel attentat islamique, commis dans la soirée du 2 décembre près de la Tour Eiffel, a fait un mort et deux blessés, l'auteur présumé, armé d'un couteau et d'un marteau, a été neutralisé puis arrêté par des effectifs en tenue de la police parisienne. Le parquet national anti-terroriste a été saisi de l'affaire.

L'Association Nationale des Retraités, Actifs et Amis de la Police, assure de leur compassion les victimes et leurs familles, et félicite chaudement les policiers primo-intervenants pour leur sang-froid, leur professionnalisme et leur courage.

Comme chacun sait la sécurité est la première des libertés. Les forces de sécurité intérieure avec les moyens législatifs, réglementaires, humains et matériels mis à leur disposition, assurent leurs missions, font leur devoir, avec abnégation, conscience et un professionnalisme remarquable. Elles sont, sans doute, les derniers remparts qui protègent notre Démocratie.

Que font trop de femmes et d'hommes politiques à qui le peuple français a confié la conduite de la France ? Ils communiquent sur ce nouveau drame avec leurs sempiternelles formules d'une affligeante banalité, mais restent incapables de prendre concrètement, par incompétence ou idéologie, les mesures qui s'imposent pour préserver nos libertés et restent sourds aux attentes de la grande majorité de nos concitoyens. Trop de politiques sont dans le déni de la situation sécuritaire calamiteuse dans notre Pays et cela aura, sans doute, des effets délétères pour notre société.

Notre démocratie doit mettre hors d'état de nuire tous les individus potentiellement dangereux pour nos libertés.

L'A.N.R.P. appelle à l'application de la Loi, dans sa plus grande rigueur, pour tous les auteurs de faits terroristes, criminels et délictuels commis sur notre territoire, qu'ils soient sains d'esprit ou pas.



(suite)

D'où vient le mot « police » ? Quand cette institution française a-t-elle été créée ? Depuis quand la police nationale compte-t-elle des femmes dans ses rangs ? Retrouvez les grandes lignes de l'histoire de l'institution.

La naissance de la police technique (Alphonse Bertillon) et scientifique (Edmond Locard).

À côté de cette réforme structurelle, la police bénéficie des progrès de la technologie.



En 1882, la préfecture de police se dote d'un service d'anthropométrie, puis d'un service photographique. Son chef depuis 1888, Alphonse Bertillon, est nommé chef du service de l'identité judiciaire le 16 août 1893. Il introduit la méthode de signalisation anthropométrique des individus arrêtés (système copié dans le monde entier), puis se convertit à la dactyloscopie (observation des empreintes digitales) et invente la dactylotechnie (prélèvement et comparaison des empreintes).

En 1902, un criminel est pour la première fois confondu par ce procédé et la préfecture de police se dote d'un service dactyloscopique (1903).

En matière de police scientifique, le Professeur Edmond Locard ouvre le premier laboratoire de police scientifique à Lyon en 1910, selon le principe qu'il a établi : « nul individu ne peut séjourner en un point sans y laisser la marque de son passage, surtout lorsqu'il a dû agir avec l'intensité que suppose l'action criminelle ». Les autres laboratoires de police scientifique ouvrent progressivement leurs portes entre les deux guerres.

La première école de police du monde

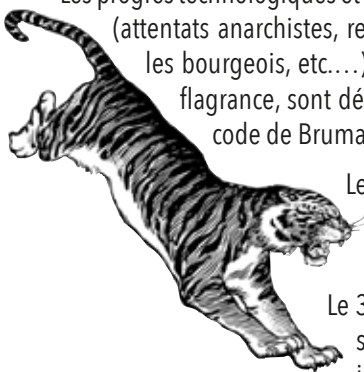
Le 30 juillet 1883, une école pratique de la police municipale ouvre ses portes au sein de la caserne de la Cité, siège de la préfecture de police. Cette école est destinée à former aux spécificités de leur métier les futurs gardiens de la paix dont beaucoup sont d'anciens militaires.

En 1914, renommée école pratique et professionnelle de la police municipale, elle permet aux gradés de police de recevoir une formation complémentaire. Un film pédagogique intitulé : « *Ce que doit être son attitude et ce qu'elle ne doit pas être* » est en particulier utilisé.

En 1922, une coopération avec le milieu universitaire prend forme avec la création de l'Institut de Criminologie de Paris.

Les brigades du tigre

Les progrès technologiques et pédagogiques ne suffisent pas pour lutter efficacement contre de nouvelles formes de criminalité (attentats anarchistes, retour des bandits de grands chemins, jeunes délinquants marginaux, dits apaches, agressant les bourgeois, etc...). Les juges d'instruction, qui diligemment alors seuls toutes les enquêtes au delà des délais de flagrance, sont débordés et contraints à déléguer enfin à la police des actes d'instruction, comme prévu dans le code de Brumaire repris dans le code d'instruction criminelle de 1808.



Le besoin d'une police judiciaire conduit le président du Conseil et ministre de l'intérieur Georges Clemenceau à créer des services chargés de « *seconder l'autorité judiciaire dans les recherches et la répression des crimes et délits de droit commun* ».

Le 30 décembre 1907, naissent donc douze brigades régionales de police mobile, chacune placée sous l'autorité d'un commissaire divisionnaire assisté de trois commissaires de police et dix inspecteurs. Tous officiers de police judiciaire, ils sont rattachés à la sûreté générale du ministère de l'intérieur, érigée en service autonome depuis 1887.

L'efficacité de ces brigades mobiles fait leur gloire. Elles sont très vite surnommées les brigades du tigre, surnom politique de Clemenceau en raison de sa ténacité.

Ces brigades font immédiatement appel aux techniques de police scientifique (dactyloscopie, analyses toxicologiques, balistique, etc.).

En 1913, une treizième brigade mobile est créée à Paris.

La fin des polices municipales

Plusieurs villes connaissent une étatisation de leur police municipale, sous l'autorité des préfets de département, tantôt en raison d'une administration insuffisante (Marseille en 1908, Toulon en 1918, Nice en 1920) ou pour les besoins de la gestion de l'ordre public et de la sécurité (Strasbourg, Mulhouse et Metz en 1925, région parisienne en 1935).

Par ailleurs, les créations successives de structures nouvelles imposent une réorganisation des services.

Par les décrets-lois de 1934 et 1935, la sûreté générale est réorganisée en sûreté nationale, qui comprend dorénavant l'ensemble des services de police de France, à l'exception de la préfecture de police de Paris qui conserve un statut particulier : police municipale d'une ville qui n'a pas de maire, elle est dirigée par un préfet ; ce qui s'explique par la crainte politique des révolutions qui se font souvent dans la capitale comme tend à le confirmer la journée insurrectionnelle du 6 février 1934 (17 morts, 770 blessés).

La police spéciale devient service des renseignements généraux (1937, Front populaire).

Ces réformes ne suffisent pas à corriger la multiplicité des commandements, l'absence de coordination, la diversité des personnels, la disparité des statuts et des rémunérations, l'inégalité des budgets municipaux.

La seconde guerre mondiale survient en plein débat en faveur d'une police d'État.

L'État français (1941)

Pour asseoir son autorité, le gouvernement du maréchal Pétain pratique une épuration massive des cadres (plus de 50% des préfets et des commissaires sont révoqués) et une réforme profonde des structures de police : la police nationale est créée et dirigée par un secrétaire général pour la police, chef d'une direction générale de la police nationale.



Par la loi du 23 avril 1941, la police nationale est instituée dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants, et dans les communes plus petites désignées par arrêté du ministre de l'Intérieur. Paris conserve son statut particulier.

La police nationale s'organise au niveau régional, où un préfet est chargé de la police, assisté d'un intendant de police et des services régionaux de police. Chaque département comprend un district de police, dirigé par un commissaire chef de district, subdivisé en circonscriptions de police dirigées par un commissaire central ou un commissaire de police selon l'importance.

Un statut de la fonction publique policière est élaboré.

Il prévoit le recrutement par concours pour le plus grand nombre, et sur titres pour certaines fonctions. Les carrières sont gérées par le ministre de l'Intérieur pour les cadres supérieurs, le préfet pour les autres. L'avancement se fait au choix.

La formation professionnelle est organisée à l'échelon national avec l'ouverture de l'école nationale de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Tous les personnels des polices municipales sont intégrés dans la nouvelle police nationale.

Vers une police d'État (1944)

À la Libération, l'ordonnance du 16 novembre 1944 rétablit la direction générale de la sûreté nationale. Rattachée au ministère de l'Intérieur, elle comprend quatre grandes directions actives : police judiciaire, sécurité publique, renseignements généraux et surveillance du territoire, ainsi que des directions administratives : personnel et administration, matériel, étrangers.

Dans la direction de la sécurité publique, une sous-direction des compagnies républicaines de sécurité est créée, qui sera érigée en réserve générale de la police nationale après les grands mouvements de grève de 1947.

Le principe est conservé d'une police d'État dans les villes de plus de 10 000 habitants. La préfecture de police de Paris, dont les personnels sont qualifiés « d'homologues » de ceux de la sûreté nationale, ne relève pas de cette nouvelle direction générale.

Quelques réformes interviennent ensuite :

- en 1954, les inspecteurs de police sont renommés « *officiers de police* » ;
- en 1961, le service central de coopération internationale est fondé dans le but de former les polices des pays de l'Afrique francophone.



Un nouveau métier de la Police Nationale

La loi n°2023-22 du 24 janvier 2023 portant sur l'orientation et la programmation du ministère de l'Intérieur a créé la fonction d'assistant d'enquête. Le décret n°2023-747 du 9 août 2023 vient préciser les modalités encadrant l'affectation des assistants d'enquête, par l'ajout d'une prestation de serment nécessaire à l'exercice de cette mission. L'arrêté du 7 septembre 2023 précise la formation spécifique et l'examen certifiant l'aptitude nécessaires pour exercer les missions d'assistant d'enquête.

L'assistant d'enquête a pour mission de **secorder dans l'exercice de leurs fonctions et sous leur contrôle, les officiers et agents de police judiciaire au sein d'un service de police judiciaire en réalisant les missions suivantes :**

- Établir des convocations ;
- Réaliser des avis dans le cadre de mesures de garde à vue ;
- Notifier des droits aux victimes ;
- Rédiger des réquisitions ;
- Procéder aux transcriptions des interceptions judiciaires et de sonorisation ;
- Assurer des missions liées à l'activité judiciaire du service : gestion et suivi des dossiers, suivi des registres, des scellés, etc.

Les candidats au poste d'assistant d'enquête sont recrutés au profit de la gendarmerie et ou police nationale, parmi :

- Les militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;
- Les personnels administratifs de catégorie B de la police nationale et de la gendarmerie ;
- Les agents de la police judiciaire adjoints de la police nationale et de la gendarmerie nationale ayant satisfait à une formation sanctionnée par un examen certifiant leur aptitude à assurer les missions que la loi leur confie.

La formation, d'une durée de cinq semaines, est dispensée à distance, en école et en situation d'alternance dans un service de police ou une unité de gendarmerie.

Le programme de la formation spécifique des assistants d'enquête est le suivant :

- L'histoire, l'identité, les valeurs et les principes déontologiques de la police nationale ou de la gendarmerie nationale ;
- Une introduction au droit présentant les principes fondamentaux du droit pénal et de la procédure pénale, l'organisation des juridictions pénales, la classification des infractions et leurs éléments constitutifs ;
- Les éléments constitutifs de diverses infractions ;
- Le statut, les missions et les prérogatives des magistrats ;
- Les différents cas de rétention, les caractéristiques de l'audition libre, les droits du mis en cause ;
- Le déroulement d'une enquête judiciaire et les différents cadres juridiques ;
- La garde à vue et les procès-verbaux ;
- Les réquisitions, les scellés, les convocations ainsi que les principaux fichiers de police judiciaire ;
- Les logiciels de rédaction de procédure et la rédaction des réquisitions et convocations relevant des missions d'un assistant d'enquête.

L'examen certifiant l'aptitude à exercer les missions d'assistant d'enquête comporte :

- Un questionnaire théorique (coefficient 1) noté sur 20 points ;
- Une épreuve écrite pratique composée de questions ouvertes, de cas pratiques ou de rédaction d'actes relevant des missions d'un assistant d'enquête (coefficient 2), également notée sur 20 points.

Les épreuves de l'examen portent sur le programme suivant :

- L'organisation et les missions de la police nationale ou de la gendarmerie nationale ;
- Les libertés publiques ;
- La déontologie ;
- Le droit pénal général ;
- Le droit pénal spécial ;
- La procédure pénale ;
- Les logiciels de rédaction et applications informatiques utilisés par les services de police ou de gendarmerie.

La première promotion de 15 assistants a déjà été formée à l'école de police de Sens. Pour le prochain concours la date limite de dépôt des candidatures est le 31/12/2023.

Je jure de bien et loyalement remplir mes missions, d'observer les devoirs et la réserve qu'elles m'imposent.

Je jure également de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion de l'exercice de mes fonctions.



Repas de fin d'année

de la Section Alsace de l'A.N.R.P. et de l'Amicale des Anciens de la Police Judiciaire de Strasbourg et leurs amis



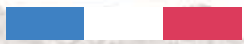
Organisé en commun par l'A.N.R.P. et l'Amicale des anciens de la PJ de Strasbourg et leurs amis, ce rendez-vous traditionnellement fixé au dernier samedi du mois de novembre, a mis en évidence une fois de plus, tout l'attachement manifesté par les nombreux participants à se retrouver autour d'une bonne table, dans l'esprit « *grande maison* » toujours aussi vivace.

Les souvenirs professionnels, accompagnés de truculentes anecdotes ont naturellement été intensément échangés dans la joie.

Toutefois, cette joie a quand même été tempérée par les inquiétudes unanimement exprimées sur la

situation sécuritaire de la France d'aujourd'hui, la déliquescence de l'autorité, les attaques injustes, inadmissibles et en nombre croissant lancées à l'encontre des Forces de l'Ordre, certes par d'infimes minorités désavouées par l'immense majorité de la population, mais qui rendent cependant l'exercice des missions accomplies par nos policiers et gendarmes pour protéger nos concitoyens de plus en plus périlleux.

Néanmoins, le soutien réconfortant apporté par nos amis de la société civile, qui partagent nos valeurs et sont toujours fidèles au rendez-vous, permet de ne pas perdre espoir.





CITATION



Alexandre Le Grand

**IL N'Y A RIEN
D'IMPOSSIBLE À CEUX
QUI ESSAIERONT.**



Célébration de Saint-Martin

Patron des Policiers Français

Le 9 novembre 2023, un office religieux en l'honneur de Saint Martin, Patron des policiers, a été célébré en la cathédrale de Strasbourg par Monseigneur Philippe BALLOT, administrateur apostolique. Cette célébration a été ponctuée d'une sonnerie aux morts pendant laquelle ont été égrenés les noms des policiers alsaciens, actifs et retraités, décédés au cours de l'année.

Placée sous le haut patronage de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin, la cérémonie, organisée par l'association Police et Humanisme et le contrôleur général Laurent TARASCO Directeur interdépartemental de la Police nationale, a rassemblé de nombreux policiers actifs et retraités, ainsi que des élus locaux, des délégations des autorités civiles, militaires, judiciaires, et de la police allemande.

Une délégation de l'A.N.R.P., invitée par Francis BECKER Président de Police et Humanisme, a participé à l'évènement.





Cérémonie de prise de fonction

du Commandant de la CRS 37 de Strasbourg



Avant tout, je voudrais vous dire le plaisir d'avoir retrouvé cette Compagnie Républicaine de Sécurité n° 37 de Strasbourg. Merci à Monsieur le Commissaire Divisionnaire Michael DIDIER, Directeur Zonal Est, pour son invitation à la cérémonie de prise de commandement du commandant Laurent de BREM, cérémonie placée sous les auspices de Madame Josiane CHEVALIER Préfète de la Région Grand Est, et de Madame Pascale DUBOIS, Directrice des Compagnies Républicaine de Sécurité. Merci au Commandant Laurent de BREM pour son accueil.

Notre Président, Marc STRAVOPODIS et moi-même avons représenté, avec une grande fierté, l'Association Nationale des Retraités des actifs et des amis de la Police à cette prise de commandement qui a eu lieu le 21 novembre dernier. Nous étions accompagnés par notre ami Jean Claude MANTE, ancien de la CRS n°37. A travers nous, nos adhérents étaient présents à cette cérémonie officielle. C'est un privilège mais aussi un grand plaisir d'avoir été invités et d'avoir été parmi nos collègues actifs.

Cette cérémonie solennelle nous a particulièrement touchés, m'a replongé dans mes belles années de jeune policier. Notre présence dans cette admirable et grande famille que sont les C.R.S., nous a fait chaud au cœur et nous a rappelé à quel point ces moments de partage sont nécessaires. Les quelques mots échangés avec le Commandant de BREM sont d'autant plus importants qu'ils pourraient être le point de départ d'une association entre jeunes policiers et anciens policiers. En effet, il serait triste après avoir passé ce grand moment de convivialité et de cohésion, que ces moments de partage entre jeunes et anciens, s'arrêtent là.





Comme je l'ai déjà souligné, la camaraderie, la solidarité, l'amitié intergénérationnelle entre policiers n'est pas un vain mot. Nous sommes heureux pour les anciens de notre Association Nationale des Retraités des actifs et des amis de la Police d'avoir vécu, profité et apprécié chaque minute de cet accueil chaleureux, de cette belle cérémonie qui nous a été offerte et qui a été une réussite.

L'A.N.R.P. et ses membres assurent les CRS de leur amitié, de leur fidélité sans faille, et de leur soutien dans les moments sombres, souvent injustes, que traversent les forces de l'ordre, en général, et pour la poursuite de leurs missions.

Roland DAHLEM



CITATION



George Gipe

LA RESPONSABILITÉ CONSISTE À FAIRE CE QU'IL CONVIENT AVANT D'ÊTRE PUNI, PAS APRÈS.





Connaissez-vous la différence entre :

réduction d'impôt, crédit d'impôt et déduction fiscale ?

Direction de l'information légale et administrative

Réduction d'impôt, crédit d'impôt, déduction fiscale, c'est quoi la différence ?

Savez-vous que plusieurs dispositifs peuvent permettre de réduire votre facture fiscale ?

Cela peut être par exemple, une réduction d'impôt pour don à une association, un crédit d'impôt pour un emploi à domicile, ou encore une déduction fiscale pour versement d'une pension alimentaire.

Concrètement, quelles sont les différences entre ces 3 avantages fiscaux ?



Pas de panique, on vous explique !

Qu'est-ce qu'une déduction fiscale ?

C'est une somme qui est retirée de votre revenu imposable.

Exemple : vous avez un revenu de 10 000 € et une déduction fiscale de 1 000 €. Vous serez alors imposable uniquement sur 9 000 €.

La déduction peut être effectuée sur votre revenu global.

Exemple : la déduction de la pension alimentaire que vous versez à un enfant majeur.

La déduction peut aussi être faite sur une catégorie de revenus.

Exemple : vos frais professionnels sont déduits de vos salaires.

La déduction fiscale ne doit pas être confondue avec la réduction d'impôt.

Qu'est-ce qu'une réduction d'impôt ?

La réduction d'impôt est une somme déduite du montant de votre impôt.

Exemple : vous avez fait un don à une association qui vous donne droit à une réduction d'impôt de 700 €. Si votre impôt est de 1 500 €, alors vous ne paierez plus que 800 €.

Mais si vous êtes non imposable, vous ne pouvez pas en bénéficier.

Et si vous êtes peu imposable, vous ne profitez que d'une partie de la réduction, Exemple : si vous avez droit à une réduction d'impôt de 700 €, mais que vous devez 500 € d'impôt, le surplus de 200 € est « perdu ».

Qu'est-ce qu'un crédit d'impôt ?

C'est également une somme soustraite du montant de votre impôt.

Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de votre impôt, le surplus vous est remboursé.

En revanche, si vous ne payez pas d'impôt, les services fiscaux vous remboursent le montant de votre crédit d'impôt.

Exemple : imaginons que vous ayez droit à un crédit d'impôt de 700 € pour vos frais de garde d'enfants. Si vous devez 500 € d'impôt, les services fiscaux vous remboursent alors le surplus de 200 €.

Une seule exception, les sommes inférieures à 8 € ne sont pas remboursées.

En résumé

- Une déduction fiscale est une somme retirée de votre revenu imposable.
- Une réduction d'impôt est un montant déduit de vos impôts (si vous en payez).
- Un crédit d'impôt est aussi déduit de votre impôt, ou remboursé si son montant dépasse celui de vos impôts (ou si vous n'en payez pas).



TEST DIFFICILE : pouvez-vous repérer les différences en moins de 40 secondes ?





Recherche de Témoignages

La journaliste Julia LEGASA recherche pour l'Institut National de l'Audiovisuel des policiers retraités qui ont enquêté, avant la Loi Veil de 1975 sur des faits d'avortements illégaux donc clandestins.

L'A.N.R.P. invite nos collègues retraités qui ont vécu cette époque de près ou de loin, à apporter leurs témoignages sur les méthodes d'investigations de l'époque, pour ce genre d'affaires. Même de petits détails seraient importants pour la journaliste.

***Vous êtes la mémoire vivante d'une
époque révolue.***

Si vous êtes volontaire pour apporter votre témoignage, contactez l'INA :

collecte-avortement@ina.fr

06 61 33 34 49





Rejoignez la Réserve Opérationnelle

de la Police Nationale



Le Commissaire Général Stéphane FOLCHER, Commandant des réserves de la police nationale a reçu l'A.N.R.P. pour expliquer plus avant la ROPN.

La réserve opérationnelle est un dispositif qui permet aux citoyens volontaires, aux anciens policiers adjoints et aux policiers retraités, d'intégrer un service de police et d'apporter un renfort temporaire opérationnel aux services actifs de police.

Toute personne âgée de 18 ans au moins, peut s'engager aux côtés des policiers, en parallèle de ses études ou de son emploi, en devenant policier dans la réserve opérationnelle. Formés, préparés, encadrés, les réservistes accompagnent les policiers sur le terrain pour effectuer des vacations rémunérées.

Après une formation de 4 semaines le réserviste pourra effectuer un maximum de 90 vacations par an. Pour les retraités et anciens policiers adjoints, ce maximum peut aller jusqu'à 150 vacations.

Les retraités de la PN doivent être âgés de moins de 67 ans, pour solliciter leur intégration dans la ROPN et ils seront soumis à une visite médicale préalable d'aptitude, obligatoire, afin d'intégrer le dispositif.

Le Commissaire Général Stéphane FOLCHER invite particulièrement les retraités à déposer leur candidature pour rejoindre les services actifs qui attendent des renforts, particulièrement sur les missions de lutte contre l'immigration clandestine (LIC), dans les Hauts-de-France, les Alpes Maritimes et les Hautes Alpes.

Pour plus de précisions, vous pouvez adresser votre demande à la boîte fonctionnelle :

drcpn-dropn-candidaturereserve@interieur.gouv.fr

Pour rejoindre la ROPN, vous devez déposer votre dossier de candidature sur la plateforme Démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/>

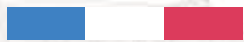


CITATION



Irving Berlin

LES PLUS BELLES ANNÉES D'UNE
VIE SONT CELLES QUE L'ON N'A PAS
ENCORE VÉCUES.



Après 34 ans de police parisienne, le Major-instructeur **Éric DUPUIS** a terminé sa carrière en tant que Chef de la B.S.T., la *Brigade Spécialisée de Terrain*. Ce polar nous plonge dans le quotidien des flics en uniforme, dur, âpre et sans concession. Un roman lui aussi grandement inspiré de faits authentiques et de situations réelles.

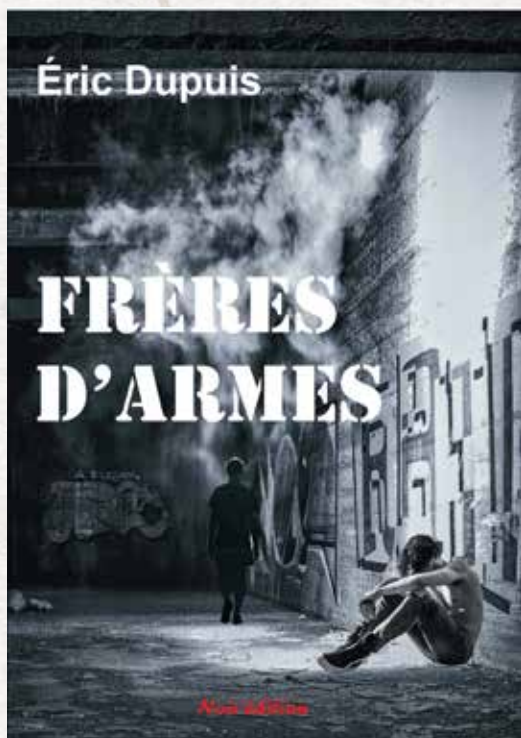
Après la parution de « Flics » en 2020, puis de « Frères d'armes » en 2021, « Matricule de sang » vient clore la trilogie policière, lauréate du Prix de la meilleure trilogie policière au Festival Pôle Art de Plaine Haute (22).



Réintégré dans son service, Stanek Zibanski aspire à une existence paisible lorsque son épouse le quitte. Effondré par cette rupture, il peine à retrouver goût à la vie malgré le soutien indéfectible de ses amis proches. Il refuse même la proposition de sa hiérarchie d'enquêter sur des meurtres odieux commis en région parisienne. Néanmoins, quelques jours plus tard, quand une scène de crime l'implique personnellement, il se lance dans les investigations.

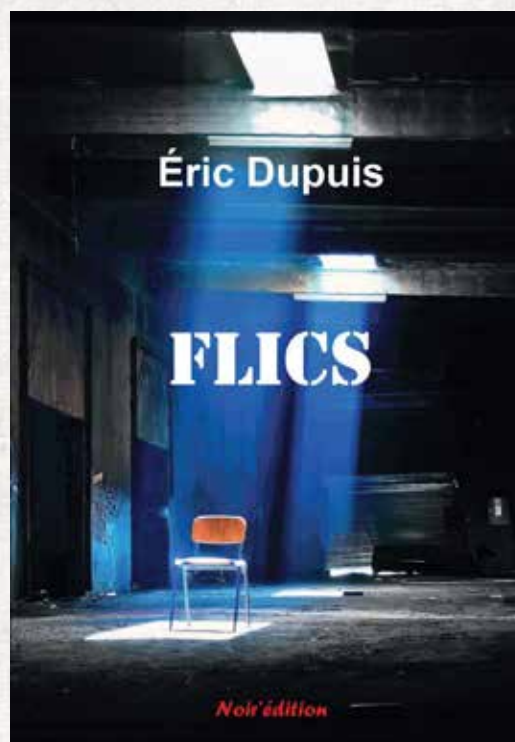
La spirale de violence à laquelle il est confronté fait écho à une ancienne affaire qui le replonge quelques années en arrière. Ayant à cœur de percer à jour la vérité, sa pugnacité nuira à sa propre sécurité en l'obligeant à déterrer des secrets qu'il aurait été préférable de laisser enfouis.





Réintégré dans son service, Stanek Zibanski aspire à une existence paisible lorsque son épouse le quitte. Effondré par cette rupture, il peine à retrouver goût à la vie malgré le soutien indéfectible de ses amis proches. Il refuse même la proposition de sa hiérarchie d'enquêter sur des meurtres odieux commis en région parisienne. Néanmoins, quelques jours plus tard, quand une scène de crime l'implique personnellement, il se lance dans les investigations.

La spirale de violence à laquelle il est confronté fait écho à une ancienne affaire qui le replonge quelques années en arrière. Ayant à cœur de percer à jour la vérité, sa pugnacité nuira à sa propre sécurité en l'obligeant à déterrer des secrets qu'il aurait été préférable de laisser enfouis.



Au cœur des banlieues nord du département des Hauts de Seine, trois flics de la Bac disparaissent au cours de leur patrouille. Une situation qui plonge l'ensemble des effectifs du commissariat dans l'inquiétude et la peur car ces trois policiers venaient d'être relaxés en Cour d'Assises pour homicide, proxénétisme, trafic de drogue et corruption.

Le Major Stanek Zibanski, ancien flic de terrain, devenu instructeur, va reprendre du service en renfort des enquêteurs pour faire la lumière sur cette sombre histoire, beaucoup plus complexe que voudrait le laisser supposer « la Crim' ».

Cette affaire placera Zibanski, flic intègre, travaillant « à l'ancienne », face à ses certitudes, et le fera vaciller en bousculant son existence familiale. À tel point qu'il finira seul, contre tous.



Nous entrons dans l'univers de la recherche industrielle de haut niveau. On y voit l'histoire d'une amitié fabuleuse et émouvante entre un petit garçon et un poney roux étrange, l'un des derniers survivants d'une espèce mythique aujourd'hui disparue, sur laquelle tous deux construisent un rêve. Hélas, le poney, de par certaines particularités de sa constitution physique, incarne les espoirs du secteur des technologies de pointe du futur et suscite fatalement les convoitises... De là, viendra la catastrophe finale. Parmi les multiples acteurs de cette saga qui court d'un bout à l'autre de la planète, deux figures se détachent, celle de l'enfant d'abord, en face de celle du narrateur. Un homme jeune, brillant et promis à un bel avenir, qui devient involontairement l'un des acteurs du drame et que le remord brise et torture jusqu'à le pousser aux portes du suicide, avant que la souffrance ne débouche sur l'espoir encore lointain d'une rédemption.

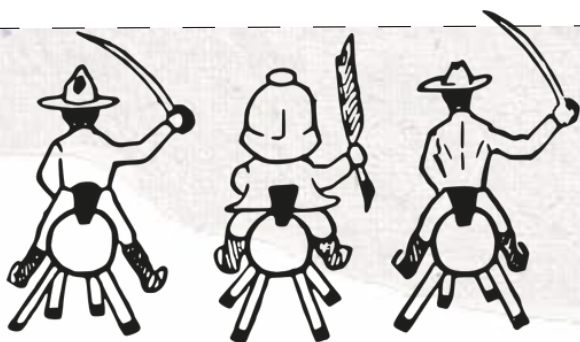
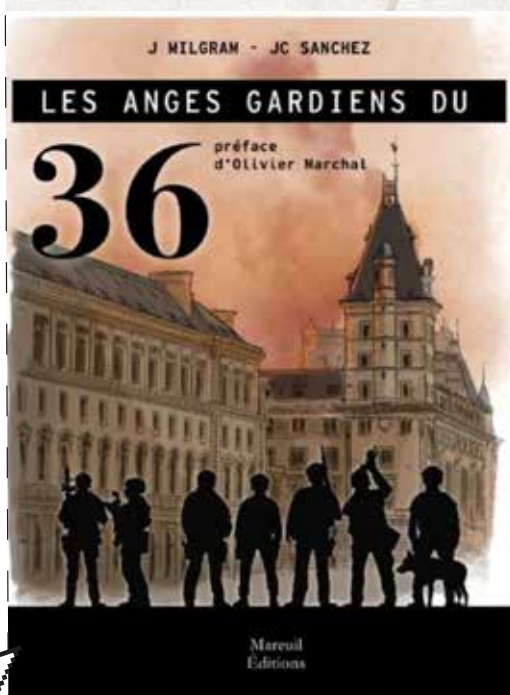
Après « Le drame du Chat des Hippodromes », « Une vie brisée par un jouet » et « Quand nous voyagions dans le passé », **Jacques EFFINGER** publie un quatrième roman « Pour un grand poney roux du Sinaloa », inspiré, comme les trois précédents, d'un fait réel.

Cet ouvrage est né de la rencontre de deux policiers aux parcours différents.

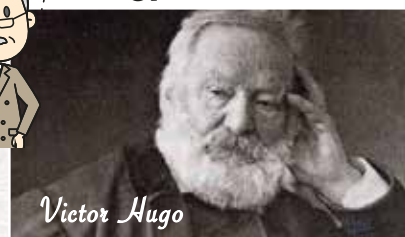
J. Milgram, affecté à la BRI depuis seize ans, a successivement occupé les fonctions d'opérateur, de chef adjoint de groupe puis de chef de groupe opérationnel.

Avec ses camarades, il a participé à de nombreuses enquêtes et opérations judiciaires de lutte contre la criminalité organisée ainsi qu'à la résolution de crises parfois majeures et d'opérations de contre-terrorisme.

J.C. Sanchez est un policier au parcours atypique dont le métier n'est pas la seule passion. Dessinateur talentueux et grand amateur de bandes dessinées, il a su concilier son métier et sa vocation artistique. Bien qu'imaginées, les dix histoires figurant dans le livre s'inspirent directement de l'expérience de J. Milgram. Les illustrations précises et documentées de J.C. Sanchez ont pour ambition de permettre aux lecteurs de s'immerger au sein d'un groupe de la BRI et de leur faire découvrir tant la réalité que la diversité de ses missions, loin des clichés.



CITATION



LES ENFANTS ONT LA MÉMOIRE COURTE, MAIS ILS ONT LE SOUVENIR RAPIDE.



Remerciements posthumes

Un Ami de la Police, Monsieur Bernard DARGEL né à Aïcirits-Camou-Suhast (64) est décédé le 13 mars 2023 à Boulogne Billancourt (92) à l'âge de 92 ans.

Entrepreneur individuel, M. DARGEL a longtemps dirigé une entreprise spécialisée dans le transport de voyageurs par taxis, implantée à Boulogne Billancourt.

Cet Ami, discret, a désigné l'A.N.R.P., comme bénéficiaire d'une assurance vie.

Au nom des adhérents de notre association, nous tenons à remercier, à titre posthume, ce généreux donateur.

Reposez en paix, Monsieur DARGEL.



Ces camarades nous ont quittés

Au cours de ce trimestre, nous avons à déplorer le décès de plusieurs de nos adhérents :

Messieurs :

GALTIE Max
de PESSAC (33)
Adhérent depuis le 30/03/1988

MORATI Armand
de QUISSAC (30)
Adhérent depuis le 20/01/1976

PIERS Lucien
de VIRY CHATILLON (91)
Adhérent depuis le 07/03/2000

SANTAMARIA Vincent
de VENEUX LES SABLONS (77)
Adhérent le 12/02/1988

*Les membres du Bureau
national de l'A.N.R.P.,
présentent aux familles
dans la peine, leurs sincères
condoléances*



INFORMATIONS

POLICE

VOUS PARTAGEZ NOS VALEURS

*Bien être et solidarité**

REJOIGNEZ-NOUS

**Policiers nationaux
et municipaux en activité
Futurs et Jeunes retraités,
Retraités et Membres amis**

L'A.N.R.P.
EST OUVERTE À TOUS



BULLETIN D'ADHESION



**Regrouper les retraités de la Police
et les veuves et veufs des retraités,
en vue de défendre leurs intérêts
moraux et matériels**

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

E-Mail : _____

Téléphone : _____

POUR LES POLICIERS ACTIFS, RETRAITÉS, VEUVES ET VEUFS

Date de mise à la retraite : _____

Dernière affectation : _____

Date de décès du conjoint : _____

POUR LES SYMPATHISANTS / MEMBRES AMIS

(facultatif) Profession/corporation : _____

Nom de la personne qui vous a parrainé : _____

Bulletin à adresser :

A.N.R.P. - 26 rue Sainte Félicité - 75015 PARIS- avec le montant de la cotisation annuelle de : 45 euros

Règlement : par chèque bancaire établi à l'ordre de l'A.N.R.P.

par virement IBAN : FR76 1027 8060 1500 0206 6270 188 - BIC : CMCIFR2A

(merci de préciser votre nom dans l'objet du virement)

** La devise de l'Association Nationale des Retraités, des Actifs et des Amis de la Police*